

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 mars 2015**

Le quatre mars deux mille quinze, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 26 février 2015**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 14**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0**

**Nombre de votants : 14**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.**

**M. BONNEFON, Mme CHARVET, Mme COMBALBERT, M. COURREAUD,**

**M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE, Mme XANS**

**Absente excusée :**

**Mme TRIBAUDEAU**

**Avant donné pouvoir pour risque de retard ou d'absence :**

**M. Courreaud qui rejoint la séance au début du point n°2 (commune nouvelle)**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire le Maire ouvre la séance.**

**Monsieur RIPES est désigné secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2015**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2015.

Monsieur Chariol signale la redite du terme « consultation » dans le paragraphe des questions diverses consacré au city stade. En fin de phrase, il sera remplacé par « concertation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2015.

### **Etude de faisabilité d'une Commune Nouvelle**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues le débat en cours sur le projet de création d'une Commune Nouvelle entre les 8 communes de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion. Ce projet a fait l'objet d'une première approche lors d'une réunion des Maires le 22 janvier, puis, en Conseil Municipal « privé », le 6 février 2015. Les modalités d'organisation et de fonctionnement des

Communes Nouvelles ont été exposées aux élus par le biais d'une note de synthèse issue d'un document édité par l'AMF.

Monsieur le Maire rappelle sa position défavorable à ce projet et en profite pour rappeler le contexte intercommunal actuel. Il donne une synthèse des orientations budgétaires présentées la veille au Conseil Communautaire et informe ses collègues des annonces récentes en matière d'instruction des ADS.

Il indique qu'aujourd'hui le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le principe d'une étude de faisabilité. D'après les informations fournies par M. Lauret, cette étude pourrait a priori être gratuite pour les Communes grâce à un financement par l'Etat et un apport de l'AMG.

Il appelle ses collègues à se prononcer sur le souhait de participer ou non à cette étude.

Monsieur Bonnefon indique qu'il convient de recentrer le débat. Il est d'accord pour envisager une étude si elle ne coûte absolument rien à la commune. Alors il conviendra de prendre une décision.

Il n'est, pour sa part, pas favorable à la Commune Nouvelle, car il pense qu'elle est prématurée. On constate à ce jour que la CDC, à 22 communes, a des difficultés à démarrer. Ajouter une nouvelle entité ne ferait que complexifier le contexte actuel. Donc, selon lui, ce n'est pas le moment de créer une Commune Nouvelle. Les administrés vont être perdus.

Il ajoute que la population doit pouvoir se prononcer sur le sujet. Si, à l'issue d'une étude, on s'orientait vers une décision de poursuivre, il ne faudrait pas que seul le conseil municipal s'engage mais que la population soit consultée.

Monsieur le Maire indique que la Commune Nouvelle constituerait un troisième chantier ouvert, en plus de la construction en cours de la CDC et celui de la mutualisation, qui démarre.

Monsieur Bonnefon confirme que la CDC a des difficultés à fonctionner dans sa configuration récente et que les enjeux du Lussacais et du Saint-Emilionnais sont différents.

Monsieur le Maire donne lecture des postes d'investissement présentés lors du débat d'orientations budgétaires de la veille et s'étonne de certaines dépenses excessives au regard du budget (dépenses d'investissement pour le Tourisme notamment).

Monsieur Debart précise que les crédits affectés au Tourisme, sur le projet de budget 2015 de la CDC, ne concernent pas exclusivement l'aménagement de sanitaires à Saint-Emilion mais comprennent aussi des aménagements touristiques à Montagne et Sainte Terre et prennent en compte l'ensemble des communes du Territoire. Il n'est pas incongru d'apporter des crédits là où vont les touristes et il est de la compétence de la CDC de leur apporter un service minimum d'accueil. Certes, le projet pour le site de Saint-Emilion est onéreux mais on connaît les contraintes lourdes d'intervention dans cette Commune. Il ne s'agit que d'un projet que les élus de Saint-Emilion ont déjà refusé et qu'il faut retravailler : rien ne dit que l'ensemble des crédits ouverts seront consommés.

En ce qui concerne la Commune Nouvelle, Monsieur Debart s'y déclare favorable à moyen terme. Mais aujourd'hui, la CDC est trop récente, il y a trop de conflit d'intérêt entre les communes.

L'ensemble n'est pas assez clarifié et cette structure ne fonctionne pas bien. Dans les prochaines années, il convient de mener à bien deux priorités : le bon fonctionnement de la CDC et la mutualisation. On parlera alors de Commune Nouvelle lors de la prochaine mandature.

Par conséquent, Monsieur Debart estime qu'il n'est pas utile, car prématuré, de faire réaliser une étude.

Monsieur le Maire ajoute que, selon lui, le bureau d'études, conclut dans le sens des intérêts de celui qui le finance. Il craint le manque d'objectivité.

Ces propos étant posés, Monsieur le maire propose un vote à bulletin secret. Les membres du conseil municipal ne donnent pas suite.

Monsieur Debart insiste sur le fait que le Conseil Municipal se positionne très favorablement en faveur de la CDC, et veut que les efforts soient portés sur son bon fonctionnement. Dès lors, le discours porté ce soir n'est pas négatif mais tout au contraire très positif en faveur de notre Communauté de Communes.

Monsieur Chariol témoigne que de nombreux conseillers communautaires ressentent que le bureau de la CDC ne travaille pas, Monsieur Debart excepté. On a l'impression que les dossiers ne sont pas assez préparés, que les élus ne portent pas leur dossier. Or quand on veut une place, ensuite, il faut donner.

Madame Camut rappelle l'engagement pris récemment par le bureau de la CDC : pendant les conseils communautaires, chaque vice-président devait consacrer quelques minutes à exposer l'avancement de ses dossiers. En pratique, ce travail n'a jamais été fait même si certaines commissions donnent des retours (Tourisme, Enfance/Jeunesse)

Monsieur Bonnefon conclut et confirme qu'aujourd'hui la CDC a des difficultés à démarrer et vouloir créer une Commune Nouvelle ne va pas clarifier le débat.

En ce qui concerne les ADS, Monsieur Debart estime qu'il n'est peut-être pas incohérent que le Pays prenne en charge ce service. Mais il regrette la manière dont cela a été annoncé.

Monsieur Chariol regrette ce choix car l'instruction des dossiers va souffrir du manque de proximité qu'engendrait la solution initialement annoncée.

Certes, cette dernière était plus coûteuse pour la collectivité mais elle offrait une réelle chance en termes de rapidité de traitement et de concertation.

Il clôt le débat en déclarant qu'il ne faudrait pas que l'énergie consacrée à la formation d'une commune nouvelle se mobilise au détriment de la construction de la CDC, par respect pour les 14 autres communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse par 13 voix défavorables à l'étude, et 1 abstention (M. Defrance), le principe d'une participation de la commune de Saint Sulpice de Faleyrens à l'étude de faisabilité d'une Commune Nouvelle entre les 8 communes de l'ancienne Juridiction de Saint-Emilion.

## **Avis dans le cadre de l'Enquête publique pour l'extension du lagunage aéré de la station d'épuration de Saint Sulpice de Faleyrens et l'aménagement des déversoirs d'orage de Saint Emilion**

Le Maire rappelle à ses collègues d'une enquête publique a été prescrite du 16 février 2015 au 20 mars 2015 inclus afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'extension du lagunage aéré de la station de Saint Sulpice de Faleyrens et l'aménagement des déversoirs d'orage de Saint Emilion. Ce projet est soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'eau.

L'avis du conseil municipal sur ce dossier est sollicité.

Certaines questions techniques restant en suspend, le Conseil Municipal décide de sursoir à sa décision. Ce point sera donc inscrit à nouveau à l'ordre du jour du prochain conseil Municipal. Entre temps, Monsieur le Maire et Monsieur Gadrat entreront en contact avec la SOCAMA afin d'obtenir un complément d'informations.

## **Autorisation d'ester en justice (complément à la délibération du 29 mars 2014)**

Par délibération en date du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a accordé au Maire, en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT, des délégations, notamment celle lui permettant d'ester en justice.

Dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme en cours, il s'avère nécessaire de compléter la délibération actuelle afin de permettre au Maire de se porter partie civile.

Aussi, le Maire sollicite une nouvelle délibération plus exhaustive et plus précise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par un vote à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à intenter au nom de la Commune toutes les actions en justice ou défendre la Commune dans toutes les actions en justices intentées contre elles, devant toutes les juridictions sans exceptions, notamment administratives, judiciaires, civiles et pénales, et à se constituer partie civile au nom de la Commune.

## **Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget 2015**

Les travaux d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de bourg – 3<sup>o</sup> tranche- n'ont pas été engagés en 2014 et ne font donc pas l'objet d'un reste à réaliser.

M. le Maire sollicite donc l'autorisation d'engager ces crédits avant le vote du budget pour un montant TTC de 20 140,55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par un vote à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à engager ces crédits, et dit que cette somme sera portée au budget 2015.

## **Demande de subvention pour les travaux d'éclairage public dans le cadre de la 3<sup>o</sup> tranche d'aménagement de bourg**

M. le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDEEG, à hauteur de 20 % du coût de travaux HT, pour la dernière tranche des travaux d'éclairage public à réaliser dans le bourg.

### **Plan de financement :**

Dépenses : 20 140,55 €

Travaux HT : 15 858,70 €

Frais de gestion : 1 110,11 €

TVA : 3 171,74 €

Recettes : 20 140,55 €

Subvention SDEEG : 3 171,74 €

Autofinancement : 16 968,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par un vote à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant à ces travaux.

### **Avis sur le projet de création d'un service de ramassage d'animaux par le SIVU du Chenil du Libournais**

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur Moulinier, Président du SIVU du Chenil : la mise en place d'un service de ramassage des animaux est à l'étude. Ce service serait délivré 6 jours sur 7 et comprendrait uniquement le ramassage sans la capture des animaux. Il induirait une augmentation de la participation communale de 0,78 € par habitant actuellement à 1,77 €.

Le Conseil Municipal est appelé à donner un avis de principe sur ce service afin que chaque délégué syndical puisse s'exprimer sur le sujet lors du prochain Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet l'avis suivant :

Contre cette création de service : 3 (*Mme Guillot, M. Debart, M. Courreaud*)

Abstentions : 4 (*M. Defrance, Mme Combalbert, Mme Sainte-Luce, Mme Charvet*)

Favorables : 7

### **Autorisation de consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la modification du cabinet de kinésithérapie**

Monsieur le Maire rappelle le projet déjà évoqué en commission de créer un espace de jonction entre le cabinet de kinésithérapie et l'école de musique, afin de permettre à l'établissement paramédical d'occuper tout l'espace et de faire ainsi face au développement des besoins de sa clientèle.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la préparation et le suivi de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par un vote à l'unanimité de ses membres présents à lancer cette consultation.

## **POINTS SUR LES COMMISSIONS**

### **Finances**

Le Maire communique le solde de la Trésorerie (380474,69 €) et indique qu'une commission « Finances » sera prochainement réunie.

### **Informations commissions**

M. Debart indique que :

- Le site de la commune est enfin sécurisé, grâce à l'intervention d'un « codeur » qui a travaillé sur le sujet pendant 2 jours et demi. Il en coûtera 1000 € à la commune mais le problème est normalement définitivement résolu.
- Les affiches d'entrée et de sortie de bourg sont imprimées et posées.
- Le St Sulpice Info n° 78 est prêt ; il faut juste valider la maquette pour une distribution avant le 20 mars. Le thème est « Les enfants imaginent le futur ». Le prochain St Sulpice Info sera sur le thème du Menhir, et doit paraître avant la fête du même nom.

M. Defrance signale une confusion dans l'article sur la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux du bourg. La Commune est Maître d'ouvrage et, AZIMUT Ingénierie, Maître d'œuvre.

### **Urbanisme**

M. le Maire informe que la demande de modification simplifiée pour la levée des emplacements réservés au centre bourg a été validée par le Conseil Communautaire du 3 mars.

M. Chariol indique que la Commission « Urbanisme » s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil Municipal : le 26 février pour valider la modification simplifiée, en présence de M. Gallitre, et ce pour, examiner les dossiers en cours. Il avait été imaginé de modifier les zones A et N ainsi que les orientations d'aménagement de Cocu Nord, mais ces points ne pourront être étudiés que dans le cadre du PLUi.

Le 27 mars, un rendez-vous est prévu entre l'éventuel lotisseur des terrains de centre bourg, les ABF, M. le Maire et M. Chariol.

M. Debart demande si la démarche d'intenter un procès pour la construction illicite va être généralisée à toutes les infractions d'urbanisme. M. Chariol répond que les solutions amiables sont en règle générale recherchées, mais dans ce cas de figure, l'infraction est trop lourde pour que le pétitionnaire puisse régulariser sa situation.

## **Voirie**

M. Gadrat confirme que les travaux de 3<sup>ème</sup> tranche du bourg sont commencés et se déroulent bien, malgré les intempéries et le cambriolage subi par l'entreprise.

Le problème d'égout au Foirail est réglé mais une malfaçon a été constatée suite aux travaux de 2<sup>ème</sup> tranche (contre pente de 3 cm de la canalisation). Ce n'est pas la cause directe du débordement mais ce défaut doit être corrigé.

Toutes les routes ont subi les aléas de l'hiver.

## **Bâtiments**

Les travaux prévus à l'école ont quasiment tous été effectués. Il reste le problème du zinc sur le mur de la cantine.

Des devis ont été demandés pour la peinture des ateliers. D'importants écarts de prix sont constatés.

Il faut demander à EDF de remettre le compteur en service à l'ancienne Poste.

Le sol du foyer doit être traité car des lattes se sont soulevées après avoir été détrempees.

Pour les sols de l'école, un expert a été trouvé. Il interviendra pour un tarif de 100 € / heure. Il procédera à une contre-expertise, avec une confrontation des parties. L'expert estime qu'il sera possible de convaincre l'entreprise. Le Maître d'œuvre estime que l'entreprise aurait dû mettre la Mairie en garde, si elle estimait que le sol présentait un problème préalable.

M. Courreaud demande si la commune n'aurait pas plutôt intérêt à intenter une procédure contentieuse, ce qui générerait de facto l'intervention d'un expert. M. Gadrat estime que la procédure retenue permettra de trouver plus rapidement une solution.

M. Debart demande si un plateau traversant est prévu au niveau des ateliers. M. Gadrat répond qu'un radar pédagogique sera installé.

M. Gadrat précise par ailleurs qu'une modification devra être effectuée au niveau du carrefour pour régler le problème de l'eau près du garage.

M. Bonnefon demande une réunion de la commission « Voirie » pour convenir des travaux à inscrire au budget.

M. Courreaud signale un manque de visibilité au carrefour au bout de l'avenue de Saint-Emilion, avant « La Puce ». Les panneaux de signalétique viticole sont gênants. Il demande à qui s'adresser. Cette signalétique relève de la Mairie.

M. Gadrat donne un compte-rendu de la visite du SDEEG pour dresser un état des lieux de l'éclairage du stade et des terrains de tennis. Si les supports et le câblage sont opérationnels, il faut prévoir le remplacement des boîtes de raccordement et de lampes.

Un dossier de subvention peut être présenté par le club auprès de la ligue de Football. Pour le Tennis, c'est trop tard pour 2015.

## **Ecole**

M. Ripes indique que le plombier a été consulté pour poser un adoucisseur d'eau à la cantine car le calcaire endommage les équipements neufs.

Le composteur est en fonction mais il y a peu de déchets à recueillir

M. Courreaud demande s'il est exact que les menus annoncés ne sont pas respectés. M. Ripes demande une précision sur les dates car à sa connaissance, les changements interviennent principalement sur les desserts en fonction des dates de livraison et de péremption.

## **Vie Associative**

M. Debart rappelle la reconduction de l'opération « oeufs de Pâques », le 5 avril.

M. le Maire indique qu'un dossier de demande de subvention a été remis à toutes les associations.

## **Logement / aide sociale**

Mme Camut indique qu'il n'y a pas de vacances de logement à la RPA et que la liste d'attente pour la RPA s'allonge (6 dossiers à ce jour).

Une vingtaine de dossiers APA ont été traités en 2014. Aucune demande d'aide financière n'a été déposée, même si la commune a connaissance de certains retards de paiement.

Ce matin, Mme Camut a visité la bibliothèque de Naujan et Postiac. La superficie envisagée de 150 m<sup>2</sup> paraît satisfaisante car elle permettrait d'organiser des ateliers. Un rendez-vous va être organisé avec le Directeur de la BDP.

M. Gadrat et elle-même se sont rendus à la Maison de Retraite de Ste-Terre pour le 102<sup>ème</sup> anniversaire de Mme Bégu, originaire de Saint Sulpice de Faleyrens.

## **Espaces Verts**

Mme Guillot fait part de la dernière visite du CAUE sur le thème des fossés et des Esteys. Le CAUE va envoyer un compte-rendu avec ses commentaires.

Une réunion de la commission doit être programmée.

Elle rappelle la visite du SMICVAL et du centre d'enfouissement, prévue le 3 avril.

La distribution des économiseurs d'eau n'a pas rencontré un vif succès. Les bâtiments communaux sont équipés, même si l'opération s'adressait aux particuliers.

## **Questions diverses**

M. le Maire informe ses collègues que M. Madrelle a adressé un courrier à tous les Maires du Département pour rappeler l'enjeu des prochaines élections départementales et annoncer son retrait de cette institution.



M. le Maire fait part d'une consultation sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations. M. Courreaud et M. Chariol, intéressés, recevront une copie du dossier.

M. Bonnefon rappelle que M. Béliart ouvrait et fermait l'église tous les jours. Il a constaté que ce n'est plus le cas et demande si cela est à nouveau possible.

Il annonce que le 6 mars un concert de piano avec Juliana Steinbach, artiste de renommée internationale, aura lieu à l'église.

### **Dates**

6/03/2015 : réunion « Commune Nouvelle » entre les Maires des communes concernées.

23/03/2015 : CCAS

11/03/2015 : Commission « Vie Associative »

16/03/2015 : Commission « Espaces Verts »

18/03/2015 : Commission « Finances »

25/03/2015 : Vin d'honneur avec les agents

30/03/2015 : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.